

1) Bien situé à BOUGE, Chaussée de Louvain n°363, paraissant cadastré section F n°172 et appartenant à] - Date de construction : 1979 (1 et 2) - Statut urbanistique des biens : Immeuble mixte (1) et garage (2).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone de services publics et d'équipements communautaires, Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
25-02-20	Déclaration environnementale : Installation de production de froid ou de chaleur
23-11-81	Construction d'une terrasse avec mur séparatif
10-08-77	Construction d'un immeuble à appartements
22-08-23	Placement d'une enseigne à plat sur la façade
16-05-23	Octroi & refus : Installation d'un totem
04-07-06	Remplacement des enseignes
02-02-10	Remplacement des enseignes commerciales

- Le bien est situé en "Classe A minimum 35 log/h, Zone de services publics et d'équipements communautaires" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans les périmètres: "Noyaux de vie, Périmètre d'agglomération".

- Le bien est repris en zone Fluxys.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Aucune remarque à formuler.

2) Bien situé à BOUGE paraissant cadastré section F n°173A et appartenant à
Date de construction : 1979 (1 et 2) - Statut urbanistique des biens : Immeuble mixte (1) et garage (2).

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone de services publics et d'équipements communautaires, Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
10-08-77	Construction d'un immeuble à appartements
04-04-06	Remplacement d'enseignes
16-12-08	Refus - Placement de 2 enseignes

- Le bien est situé en "Classe A minimum 35 log/h, Zone de services publics et d'équipements communautaires" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans les périmètres: "Noyaux de vie, Périmètre d'agglomération".

- Le bien est repris en zone Fluxys.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Aucune remarque à formuler.